



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mardi 16 septembre 2015

DECISIONS

Luc DUCALCON (RACING 92) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Racing 92 / Atlantique Stade Rochelais du 29 août 2015, comptant pour la 2^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Luc DUCALCON.

Christopher Charles KING (SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Montpellier Hérault Rugby du 29 août 2015, comptant pour la 2^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Christopher Charles KING est suspendu pour une durée de **2 semaines** pour « *Saisir dangereusement un adversaire sans ballon* ».

Cette suspension est neutralisée pendant la période de la Coupe du Monde 2015, soit du 14 septembre 2015 au 11 octobre 2015 inclus.

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Christopher Charles KING avec la Section Paloise Béarn Pyrénées et afin que la sanction ne soit pas purgée pendant une période sans match, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 25 octobre 2015 inclus.

M. Christopher Charles KING sera donc requalifié à compter du 26 octobre 2015.

Benoit AUGUST (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n° 5 de la rencontre U.S. Montalbanaise / Biarritz Olympique Pays Basque du 28 août 2015, comptant pour la 2^{ème} journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une suspension de 1 match avec sursis** à l'encontre de Monsieur Benoît AUGUST pour « *Nervosité* ».

La Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre du Biarritz Olympique Pays Basque.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

